

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis Duciel
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LC

DÉCISION N° 2023-06/81

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION PERIODE CONTRACTUELLE 2023 -2025

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé, par délégation du Conseil municipal, à présenter des demandes de subventions auprès de tout type de collectivités territoriales ou à tout autre organisme de droit public ou privé ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de verdir son parc automobile par l'acquisition de véhicules électriques, de participer à la végétalisation du cœur de ville et de fournir des équipements sportifs de proximité ;

CONSIDÉRANT que les présents dossiers peuvent prétendre au bénéfice du Contrat Départemental VAUCLUSE AMBITION 2023 – 2025 au titre de la dotation de base et de la part « Transition Energétique Ecologique » ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De solliciter, auprès du Département de Vaucluse, une subvention au titre du Contrat VAUCLUSE AMBITION 2023 – 2025 à hauteur de 70 % pour le dossier d'acquisition de deux véhicules électriques pour l'unité Espaces Verts et le service de restauration scolaire estimé à 106 618.45 € HT, soit une subvention de 74 632.92 € ; à hauteur de 65.77 % pour le dossier de végétalisation du centre-ville estimé à 103 095.50 € HT, soit une subvention de 67 805.91 € ; à hauteur de 70 % pour le dossier des équipements sportifs de proximité estimé à 29 439.93 € HT, soit une subvention de 20 607.95 €, conformément au plan de financement ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

93_AR-084-218401388-20230612-DEC_2023_06

PARTENAIRES SOLLICITES	%	MONTANT HT
DÉPARTEMENT / CDST 2020-2022		
Acquisition véhicules électriques (part TEE)	70	74 632.92 €
Place Waldeck Rousseau (part TEE)	65.77	67 805.91 €
Equipements sportifs de proximité (part de base)	70	20 607.95 €
TOTAL AIDES DÉPARTEMENT	68.18	163 046.78 €
DETR 2022 déjà obtenue sur Place W. Rousseau	14.23	14 675.00 €
TOTAL des AIDES Publiques	74.31	177 721.78 €
PARTICIPATION GLOBALE DE LA COMMUNE	25.69	61 432.10 €
TOTAL	100	239 153.88 €

Article 2 : De signer tout document relatif à ce dossier, d'accomplir toutes les démarches et de prendre toutes les mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Article 3 : Tout document afférent à ce dossier, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : D'encaisser les recettes correspondantes sur les articles 1313 et 1323 du budget.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 7 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 12 juin 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN

Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture le 12 JUIN 2023
de la publication sur le site internet de la ville le 12 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE
Le 12/06/2023
Application agréée E-levérite.com